

Montreuil,  
le mardi 27 juin 2023

**Émetteur** : Direction de la Formation professionnelle

**Objet** : Partenariat Engagement Jeunes - Mobilisation des organismes de sécurité sociale dans le développement de l'Alternance

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le Régime Général de Sécurité Sociale s'investit depuis 2 ans très largement sur l'alternance. En effet, il s'agit d'une voie concrète pour Attirer, Recruter et Fidéliser de nouveaux collaborateurs et ce, dans un contexte RH particulièrement contraignant :

- Près de 50 000 départs à la retraite à l'horizon 2030 sont attendus.
- Un marché du travail tendu en fonction des territoires
- Un souhait de rééquilibrer notre pyramide des âges (7% des collaborateurs du RGSS ont moins de 30 ans - source rapport emploi à la sécurité sociale en 2021).

Nous avons la conviction que les contrats en alternance apportent une réponse adaptée aux besoins en compétences de nos organismes.

L'alternance au Régime Général de la Sécurité Sociale, c'est donc à la fois :

- Une démarche inclusive, porteuse entre autres des valeurs de solidarité intergénérationnelle ;
- Une démarche sociétale et éducative qui à refonder le pacte social issu de l'histoire de la sécurité sociale et développer la citoyenneté sociale, en transmettant les bases des principes et valeurs du Régime Général ;
- Une démarche RH de promotion des métiers et de professionnalisation.

Pour vous accompagner dans cette démarche, la présente Lettre Circulaire vise à vous informer que nous avons conclu un partenariat avec Engagement Jeunes nous permettant de souligner, de valoriser l'engagement de la Sécurité sociale en tant qu'employeur, tant dans ses recrutements et accompagnements que dans l'employabilité post alternance.

Pour cela, 3 offres de services sont proposées auprès des :

- Services RH et formation chargés des recrutements
- Tuteurs et maîtres d'apprentissage
- Alternants (contrats de professionnalisation et contrat d'apprentissage).

## **Offre pour les services RH :**

Avec Engagement jeunes, **les agents des services RH et formation chargés des recrutements auront accès aux viviers des alternants promus par leurs anciens employeurs.**

De plus, nous pourrons ainsi constituer un vivier partagé exclusif pour la Sécurité sociale, durant 45 jours, afin de favoriser les recrutements par mobilité que cela soit pour une alternance, un CDD ou encore un CDI.

Et en inscrivant leurs alternants et les tuteurs/maître d'apprentissage, les services RH leur donneront accès à des accompagnements et offres dédiés.

## **Offre pour les Tuteurs et Maîtres d'apprentissage :**

La mission de tuteur/maître d'apprentissage est primordiale dans la réussite du parcours de l'alternant.

En acceptant l'invitation d'engagement jeunes, Le tuteur/maître d'apprentissage pourra suivre le e-learning Tutor (durée 1h30, reprenant les bases). Cet e-learning ne se substitue pas à la formation interbranche, l'objectif est de reposer les essentiels.

Il aura aussi la possibilité de publier un commentaire sur son alternant, afin de renforcer l'employabilité de ce dernier.

## **Offre pour les Alternants (contrats de professionnalisation et d'apprentissage)**

Poursuivre ses études en alternance demande un investissement particulier. A la fois salarié et apprenant, les alternants ont d'autant plus besoin d'être accompagnés durant leur contrat en organisme mais aussi après.

En acceptant l'invitation d'Engagement jeunes, l'alternant bénéficiera de plusieurs offres : 1 an de cours d'anglais en ligne gratuit, 150 formations disponibles gratuitement), accès à des offres spéciales (réductions : permis de conduire, assurance habitation...), etc.

De plus, son profil post alternance peut donc être promu par son employeur (cf. offre pour les tuteurs), il recevra ainsi, s'il n'est pas recruté par son organisme, des offres d'emplois. Soit par d'autres organismes de sécurité sociale (vivier partagé), soit par d'autres employeurs. Cette action permet également de garder contact avec son alternant, et de favoriser le recrutement aussi quelques années après.

Pour accéder à ces services, trois informations à transmettre : le mail RH, le mail Tuteur et le mail Alternant. Un questionnaire sera adressé par les DRH de vos réseaux aux organismes, ainsi que le pack de communication Alternance - Offre de service employeurs 2023. Bien entendu, vous pouvez d'ores et déjà transmettre le questionnaire à vos équipes pour qu'elles transmettent leurs coordonnées.

D'ici mi-juillet, une première vague de communication sera envoyée. Elle consiste à capter vos alternants en fin de contrat afin de constituer le vivier et d'obtenir tous ensemble le label Engagement jeunes pour la Sécurité sociale.

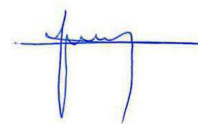
Pour cela, les alternants de cette année vont évaluer leur alternance, un taux de satisfaction de 60% nous délivrera le label pour la Campagne Alternance 2024.

En septembre, la seconde vague de communication sera à destination des alternants arrivants au sein de vos Organismes.

**Tous ensemble mobilisés pour Attirer, Recruter et Fidéliser !**



Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eymery', is positioned above a horizontal line.

Benoît Eymery  
Directeur de la Formation Professionnelle

